

CH DE SENS
1 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
89108 SENS CEDEX

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 20/07/2026

N/Réf. : 1784537660
Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir les factures échues suivantes :

- N° FA2509-4611 du 30/09/2025 : 2.333,46 € TTC
- N° FA2510-4664 du 31/10/2025 : 10.746,73 € TTC
- N° FA2511-4711 du 30/11/2025 : 17.061,37 € TTC
- N° FA2512-4768 du 31/12/2025 : 13.143,46 € TTC
- N° FA2602-4850 du 28/02/2026 : 14.023,36 € TTC
- N° FA2603-4908 du 31/03/2026 : 3.982,66 € TTC
- N° FA2604-4928 du 30/04/2026 : 7.773,21 € TTC

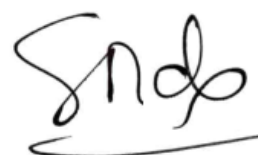
pour un total de 69.064,25 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 12 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 2.940,06 € à la date du 20/07/2026 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE
Service comptabilité

Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse compta@solimed.fr